EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS I DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCH

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Públicie CE du 21 MARS 2



ID: 061-200068856-20240321-ZALONGNYBP2024-BF

Nombre en exercice : 31 Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 29

Convocation du 14.03.2024 Affichage du 14.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Normandel suite à la convocation du 14.03.2024, affichée le quatorze mars 2024.

Etaient présents: M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, Mme CHAMARET Stéphanie, M SOUTIF Pascal (représente M COUDRAY Pascal), Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, Mme LEVESQUE Catherine (représente M MICHEL-FLANDIN Patrice), M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés: Mme BRAULT Roselyne (donne pouvoir à Mme BERGER Frédérique), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme CHAMARET Stéphanie), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Monsieur COUDRAY Pascal), M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Monsieur du LAC Jean-Vincent), M NAEL Jean-Marc (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane).

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia.

Monsieur JUSZEZAK Jean-Claude est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.03.061 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 ZONE ACTIVITES LONGNY

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 14 mars 2024,

Vu, le projet de Budget Primitif 2024,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 29 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION le Budget Primitif 2024 en intégrant la fongibilité des crédits :

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses :

846 232.10

- Recettes:

846 232.10

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses :

453 958.69

- Recettes:

453 958.69

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus,

Pour extrait certifié conforme

Le Président MUNAUTÉ de COMMUNES Emmanue NE SECO des HAUTS du PERCHE

Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le Et publication du